



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 941 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE la taxe sur l'immatriculation des véhicules (TIV) a été augmentée de 59\$ en 2024 et de 91\$ en 2025, ajoutant 150\$ sur la taxe pour l'ensemble des citoyens de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU QUE cette augmentation s'ajoute à la quote-part payée par les citoyens pour le financement du transport collectif, quote-part indexée annuellement alors que l'offre en transport collectif n'a pas augmenté dans la même proportion;

ATTENDU QUE le CA de la CMM est composé de 28 membres, dont 20 sièges sont réservés aux grandes villes où le transport collectif est plus développé que dans les villes des couronnes;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines n'a pas un vote direct à la CMM pour exprimer le désaccord des citoyens, n'ayant que quatre sièges au CA pour les 20 villes de la Couronne-Nord;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a manifesté son désaccord avec l'imposition de la TIV avec une résolution visant à être exclue de son application, l'offre de transport collectif n'étant pas à la hauteur de ce qui est exigé aux citoyens;

ATTENDU QUE ce pouvoir de taxation octroyé à la CMM a été adopté en 2017 par les libéraux.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement de réviser la Loi sur la CMM afin de trouver un nouvel équilibre avec les deux couronnes, car nous considérons qu'il est injuste d'obliger tous les citoyens à payer le même montant à la TIV, alors que l'offre en transport collectif est différente entre les villes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Lucie Lecours
Députée des Plaines**

26/03/25

Date de signature de l'extrait